



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-cinq,
Le six février à dix-neuf heures,

Le bureau du Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des Fontenelles, sous la présidence de Monsieur Denis Leroux.

Date de convocation : 27/01/2025

Date d'affichage : 27/01/2025

Nombre de membres :

- en exercice : 29
- présents : 14
- votants : 21

Nombre de voix :

- en exercice : 39
- présents : 16
- procurations : 15
- **nombre total de voix exprimées : 31**

Etaient présents :

Cédric BÔLE, Anthony CUENOT, Jean-Noël CUENOT, Pascal GODIN, Denis LEROUX, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Francine MISERE, Dominique MOLLIER, Valérie PAGNOT, Alexandre PANTEL, Gilles ROBERT, Pierre VAUFREY, Franck VILLEMAIN.

Etaient absents excusés :

Christine BOUQUIN, Marie-Paule BRAND, Suzanne GUERRIN, Eric HOULLEY, Sylvie LE HIR, Régis LIGIER, Christian MOREL, Jean-Louis MOUGIN, Daniel PRIEUR, Catherine ROGNON, Charles SCHELLE.

Etaient absents :

Léon BONVALOT, Bernard JACQUET, Elisabeth REDOUTEY, Christelle VUILLEMIN.

Ont donné pouvoir :

Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Denis LEROUX,
Marie-Paule BRAND a donné pouvoir à Cédric BÔLE,
Eric HOULLEY a donné pouvoir à Gilles ROBERT,
Christian MOREL a donné pouvoir à Valérie PAGNOT,
Jean-Louis MOUGIN a donné pouvoir à Pierre VAUFREY,
Catherine ROGNON a donné pouvoir à Dominique MOLLIER,
Charles SCHELLE a donné pouvoir à Anthony CUENOT.

Dominique MOLLIER a été élue secrétaire de séance.

Objet : DE2025-05 : Appel à candidature pour les Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) campagne 2025

Nous avons inscrit dans notre programme d'action 2025 le portage d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique sur le territoire du Parc naturel régional du Doubs Horloger pour la PAC 2025. Cette action inscrite dans la charte fondatrice du Parc (*Mesure Phare 1.1.4 - Gérer durablement les ressources en eau souterraines et superficielles ; Mesure 3.2.1 - Promouvoir une agriculture à haute valeur ajoutée économique, sociale et environnementale*) permet de proposer des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) aux exploitants agricoles.

Les MAEC sont des compensations financières de la PAC (cofinancées par l'Etat et l'Europe) pour encourager les agriculteurs à :

- Accompagner le changement de pratiques agricoles afin de réduire des pressions agricoles sur l'environnement identifiées à l'échelle des territoires ;
- Maintenir les pratiques favorables sources d'aménités environnementales là où il existe un risque de disparition de ces dernières ou de modification en faveur de pratiques moins respectueuses de l'environnement.

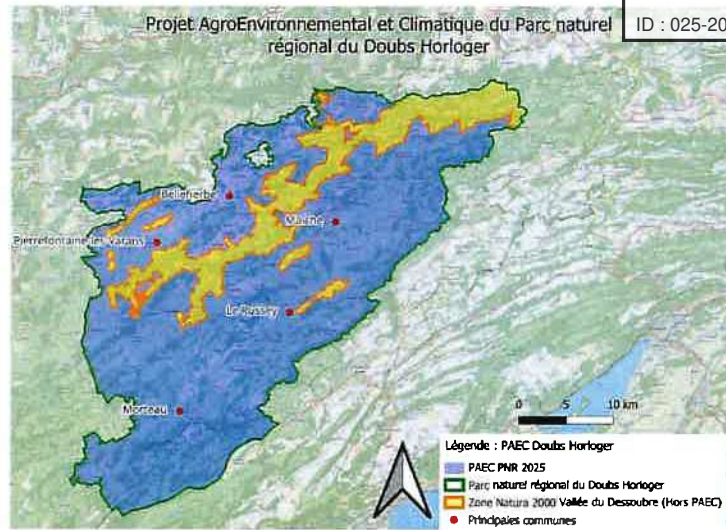
Nous sommes lauréats de l'Appel à Projet (AAP) pour l'animation des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) - Campagne 2025 qui permet de financer du temps de travail pour l'animation et les diagnostics d'exploitations agricoles.

Afin de proposer aux exploitants agricoles les MAEC nous avons candidaté à l'Appel à candidature pour les Projets Agro-Environnementaux et Climatiques pour la campagne 2025 (réponse au 20 janvier). Le tableau suivant présente les mesures retenues par le Parc en concertation avec les partenaires techniques ainsi que et les surfaces qui pourront être contractualisés (et le budget) par les exploitants agricoles.

Le dossier a été déposé le 20 janvier dernier.

Tableau des surfaces à engager en 2025

Nom mesure	Montant unitaire	Nombre d'unité contractualisées (ha, ml, mares)	Montant annuel	Montant 5 ans	Nombre d'exploitations concernées	Financier identifié
MAEC Biodiversité - surfaces herbagères et pastorales	51 €	400 ha	20 400 €	102 000 €	15	Etat / FEADER
MAEC Biodiversité – Systèmes herbagers et pastoraux	88 €	375 ha	33 000 €	165 000 €	5	Etat / FEADER
MAEC Biodiversité – Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage	72 €	350 ha	25 200 €	126 000 €	15	Etat / FEADER
MAEC Biodiversité – Protection des espèces niveau 1	82 €	10 ha	820 €	4 100 €	1	Etat / FEADER
MAEC Biodiversité – Protection des espèces niveau 2	145 €	30 ha	4 350 €	21 750 €	2	Etat / FEADER
MAEC Biodiversité – Protection des espèces niveau 3	200 €	10 ha	2 000 €	10 000 €	1	Etat / FEADER
MAEC Biodiversité – Protection des espèces niveau 4	254 €	10 ha	2 540 €	12 700 €	1	Etat / FEADER
MAEC Biodiversité – Entretien durable des infrastructures agroécologiques	800 €	5000 ml	4000 €	20 000 €	5	Etat / FEADER



Territoire du PAEC : La totalité du Parc en dehors des zones Natura 2000

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- De valider les propositions ;
- D'autoriser le Président à déposer la réponse à l'appel à projets.

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 31	Exprimés (en voix) : 31
- pour : 31	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait certifié conforme,
Le Directeur
Yannick NANCY

